



Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM 26 novembre 2015

Les attentats perpétrés le vendredi 13 novembre sont une tragédie qui concerne chacune et chacun d'entre nous.

De nombreux collègues sont au nombre des victimes.

Notre solidarité s'adresse d'abord à tous ceux qui ont été touchés par ce drame.

La mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services publics a été essentielle pour porter assistance et prendre en charge nos concitoyens qui ont été affectés par ces actes odieux.

Nos collègues, dans les établissements, ont pris aussi toute leur part en accueillant les élèves après ce terrible week-end.

La multiplication des lieux de tensions et de conflits avec leurs cortèges de morts, de destruction et de haine pousse des populations entières sur le chemin de l'exil et constitue un terreau sur lequel le terrorisme se développe.

Nous devons nous interroger sur l'impact de notre politique étrangère et sur celle de nos alliés, dans la genèse de la situation chaotique qui règne dans ces régions.

La CGT réaffirme ses valeurs de paix, de fraternité, de démocratie, de liberté et de laïcité qui sont indispensables au vivre ensemble.

Elle poursuivra son combat pour le progrès social et refusera toute stigmatisation et amalgame entre immigration et terrorisme.

Si nous sommes favorables à un renforcement de la sécurité de nos concitoyens, cela ne peut se faire au détriment de nos libertés.

Nous ne pourrions admettre que les salariés et la population française soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.

Ce n'est pas une modification de la constitution qui permettra de tarir les sources de financement et d'armement du terrorisme.

Cette situation douloureuse doit interroger la conscience de chaque citoyens, le combat contre les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'emploi et l'expression revendicative du mouvement social contribue à le mener.

Après le temps du recueillement, les rendez-vous revendicatifs et les mobilisations programmés doivent avoir lieu en prenant en compte les modalités permettant d'assurer la sécurité des salariés.

L'état d'urgence ne doit pas être un frein à l'expression revendicative et au mouvement social.

La CGT a l'intention de s'adresser aux fédérations de l'éducation pour demander à la ministre de veiller instamment à ce qu'aucune restriction du droit syndical ne soit mise en œuvre dans notre ministère.

L'activité syndicale au travers de l'engagement militant de nos adhérents, contribue aussi à faire reculer le terrorisme, le fondamentalisme, le racisme et l'obscurantisme.